

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 03 Septembre 2024.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 03 Septembre 2024 à 18 Heures 30, selon convocation du 19 Août 2024, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, MAILLASSON Amédée, LE GALL Jacky, PINARDON Monique, LABARRE Nathalie, TROMPEAU Séverine, BOUYAT Quentin, BELLARBRE Marlène PEYRAT Marie-Christine, QUERAUD Michel.

Absents excusés : GRIFFON Bernard, GAGNEUX Jérôme.

Absents : WERKOFF Julia.

Pouvoirs de : M. GRIFFON Bernard pour M. MAILLASSON

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme PINARDON Monique.

Monsieur le Maire informe du décès de l'épouse de M. GAGNEUX Jérôme. Une minute de silence est observée.

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 04 Juillet 2024
- 2 – Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental
- 3 – Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties selon les dispositions des articles 1383 E et 1466 G du Code Général des Impôts
- 4 – Demande mise à disposition de la licence IV
- 5 – Proposition de rétrocession d'une concession de cimetière et d'un caveau
- 6 – Personnel communal
 - Création d'un emploi permanent de chargé de missions pour le Tiers-Lieu
 - Taux de promotion pour les avancements de grades
 - Mise à jour du tableau des emplois suite à avancement de grade
 - Mise en application du plan « fortes chaleurs »
 - Départ à la retraite d'un agent communal
- 7- Avis sur le projet de centrale photovoltaïque sur les communes de Mouhet et de La Châtre l'Anglin
- 8- Remboursement d'une facture réglée par un agent communal
- 9- Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte d'ajouter en point 9 à l'ordre du jour le dépliant support du circuit « Grandmont et son Trésor en Limousin ».
- 10- Questions diverses :
 - Renoncement de la délégation d'une conseillère municipale
 - Remplacement de la délégation
 - Décision Modificative sur le budget SSLF réseau de chaleur
 - Prochaine délibération sur la sauvegarde de l'artisanat et des commerces du centre bourg
 - Foire au vin de Gamm Vert
 - Réunion au SEHV demain à Limoges

Adopté à l'unanimité.

1 – Approbation du PV du 04 Juillet 2024

Monsieur QUERAUD dit que M. BOUYAT Quentin a été oublié dans les personnes absentes.
Monsieur le Maire lui répond que le PV sera modifié.

Adopté à l'unanimité.

2- Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental pour les travaux de voirie.

Il ajoute qu'exceptionnellement, il a fait refaire la cour du centre de secours car elle était en mauvais état et cette année aura lieu le congrès départemental des pompiers. C'était donc l'occasion de la faire refaire. L'entreprise MASSY TP a procédé à un reprofilage et une pose de bicouche pour 16 000 €. Il va voir s'il peut raccrocher une demande de subvention à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

3- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties selon les dispositions des articles 1383 E et 1466 G du Code Général des Impôts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au changement de zonage de ZRR en ZFRR (Zone de France Ruralité Revitalisation), il convient de redéfinir l'exonération pour certaines catégories. Notamment les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux meublés à titre de gîte rural, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Adopté à l'unanimité.

Mme TROMPEAU demande si c'est le cas pour les personnes qui louent une chambre chez eux ?
Monsieur le Maire répond qu'il faut que ça soit un meublé de tourisme déclaré et que la taxe de séjour soit réglée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut voter aussi l'exonération de cotisation foncière des entreprises.

Madame LABARRE demande si toutes les entreprises sont concernées ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il faudrait relire le détail des entreprises concernées dans l'article 1466 G.

Madame BELLARBRE dit qu'il y a une possibilité d'exonération avec la CET (Contribution Economique Territoriale), la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) et la CVAE qui va disparaître l'an prochain.

Monsieur le Maire répond à Mme BELLARBRE que pour lui ces exonérations sont communautaires, il faudrait qu'on se renseigne pour vérifier l'information.

Madame PEYRAT demande quelle partie de la Commune est classée en ZFRR.
Monsieur le Maire lui répond que c'est toute la commune.

Adopté à l'unanimité.

4- Demande de mise à disposition de la licence IV

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mme BATIGELLI Pierrette demandant la mise à disposition de la licence IV. Il ajoute qu'il est favorable à sa demande.

Monsieur QUERAUD demande si Le Citronnier a été vendu.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est fermé mais pas vendu à notre connaissance. En répondant favorablement à Mme BATIGELLI, cela dynamisera son activité et permettra à la Commune de faire fonctionner la deuxième licence IV.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si on conserve le prix de location annuel de 100 €.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur BOUYAT ajoute que lorsque le Citronnier aura rendu sa licence, on en aura toujours une si besoin.

5 – Proposition de rétrocession d'une concession de cimetière et d'un caveau

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de M. et Mme BERNARD souhaitant rétrocéder à la Commune leur concession de cimetière et leur caveau.

Monsieur le Maire précise deux points :

- L'obligation de rachat par la commune du terrain de concession sans la part CCAS
- Pas d'obligation d'achat du caveau et de la dalle, si on le fait pour un, il faudra le faire pour tous. A charge pour M. et Mme BERNARD de trouver un acquéreur.

Monsieur le GALL ajoute que le vendeur souhaite nous le revendre au prix initial de la construction sachant que depuis le caveau a dû se dégrader.

Madame PEYRAT dit que la délibération n'est pas assez claire.

Madame LABARRE répond qu'il faut modifier sur le projet de délibération la phrase sur l'éventuel acheteur par « à charge pour M. et Mme BERNARD de trouver un acheteur ».

Monsieur le Maire propose de ne racheter que la concession.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

6- Personnel communal

- Création d'un emploi permanent de chargé de missions pour le Tiers-Lieu

Madame DELPEUCH informe le Conseil Municipal qu'il faut pérenniser le poste de Madame CHABANI maintenant que le Tiers-Lieu va ouvrir. Cette création de poste devrait revenir à un personnel fonctionnaire. Toutefois, si nous ne trouvons pas de fonctionnaire correspondant, Mme CHABANI est candidate. Son poste ne pourrait être qu'un CDD d'1 an puis de 3 ans, en comptant les 2 ans déjà effectués, soit une durée totale de 6 ans. Après ce délai, elle pourrait devenir fonctionnaire. En attendant, nous avons l'obligation de faire une vacance de poste.

Monsieur BOUYAT demande comment cela se passe si quelqu'un postule.

Madame DELPEUCH lui répond qu'on avisera mais il serait surprenant qu'un fonctionnaire corresponde au profil recherché et ait fait les mêmes formations que la Commune a financées à Mme CHABANI.

Madame PEYRAT demande le coût de l'emploi.

Madame DELPEUCH répond qu'il ne changera pas par rapport à aujourd'hui.

Mme DRU demande si ça sera toujours un contrat de 24h.

Madame DELPEUCH répond oui.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

- Taux de promotion pour les avancements de grades

Monsieur le Maire propose de mettre les taux de toutes les filières et grades à 100%.

Madame DELPEUCH précise que cela veut dire que si les agents ont la possibilité d'avancer, ils le pourront.

Mme PEYRAT dit que Mme CHABANI n'est pas mentionnée dans le tableau.

Mme DELPEUCH lui répond que non car elle n'est pas fonctionnaire.

Adopté à l'unanimité.

- Mise à jour du tableau des emplois suite à avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut mettre à jour le tableau des emplois suite à des avancements de grades, notamment la suppression de l'emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet en le remplaçant par l'emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet.

Adopté à l'unanimité.

- Mise en application du plan « fortes chaleurs »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en tant qu'employeur il a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires visant à assurer la sécurité et protéger la santé de ses agents en tenant compte notamment des conditions climatiques. C'est pour cela qu'il faut adopter le plan « fortes chaleurs » couvrant la période du 1^{er} Juin au 15 Septembre.

Madame LABARRE demande s'il faudra recommencer chaque année.

Madame DELPEUCH lui répond que non c'est reconductible tous les ans.

M. BOUYAT ajoute que depuis quelques années les agents changeaient pourtant leurs horaires de travail en cas de canicule.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'était pas formalisé mais c'est une question de bon sens d'adapter les horaires en cas de fortes chaleurs.

- Départ à la retraite d'un agent communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} Décembre 2024 M. MEZERETTE va partir à la retraite, il propose la somme de 500 € pour le cadeau.

Madame LABARRE dit qu'on va perdre un bon agent.

Monsieur BOUYAT demande depuis combien de temps il est embauché.

Monsieur le Maire dit qu'il est là depuis 2011. On verra avec lui ce qu'il souhaite comme cadeau. En accord avec M. MEZERETTE, un pot de départ est prévu mais pas au moment des vœux, plutôt entre nous dans la salle du Conseil Municipal.

Monsieur BOUYAT se pose la question sur le montant du cadeau, il aurait mis plus.

Monsieur LE GALL est d'accord avec lui.

Monsieur le Maire propose un montant de 500 €.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. MEZERETTE sera remplacé, nous allons préparer une fiche de poste pour le 15 Octobre, on souhaite recruter quelqu'un avec des compétences équivalentes à compter du 1^{er} Décembre 2024. La commission du personnel travaillera sur la fiche de poste et les candidatures.

Monsieur QUERAUD dit qu'il faudra que la personne ait des notions de mécanique.

Monsieur BOUYAT demande quel sera le salaire.

Monsieur le Maire lui répond qu'on ne peut pas le dire, cela dépendra de la reprise d'ancienneté. Il ajoute que David restera le responsable des services techniques.

7- Avis sur le projet de centrale photovoltaïque sur les communes de Mouhet et La Châtre l'Anglin

Monsieur JOUANNY expose au Conseil Municipal le projet de centrale photovoltaïque sur les communes de Mouhet et La Châtre l'Anglin. Il dit qu'étant donné que le projet est limitrophe, il faut donner l'avis du Conseil Municipal.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

8- Remboursement d'une facture réglée par un agent communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lorsqu'il est rentré de vacances il a remarqué qu'un nouveau ventilateur avait été acheté par la secrétaire de Mairie. Il ne comprend pas pourquoi aucune demande n'a été faite auprès d'un élu et il estime que ce n'est pas aux agents de payer, ce n'est pas admissible.

Monsieur LE GALL répond que bien-sûr, il faut procéder au remboursement.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute qu'une étude pour installer une pompe à chaleur avec climatisation réversible au secrétariat sera réalisée.

Monsieur QUERAUD demande pourquoi ne pas faire un devis global pour l'ensemble de la Mairie.

Monsieur le Maire lui répond que cela peut être possible mais le reste du bâtiment est mal isolé.

9- Dépliant support du circuit « Grandmont et son Trésor en Limousin »

Monsieur le Maire informe le Conseil que notre Eglise fait partie d'un circuit d'objets classés issus de l'Abbaye de Grandmont. La Société des Amis de Saint Sylvestre et de l'Abbaye de Grandmont (SASSAG) propose à la vente les dépliant support du circuit. Monsieur le Maire propose d'en acheter 2 000, il souhaite également acheter un panneau spécifique pour mettre devant l'Eglise. Deux possibilités nous sont proposées pour le paiement : soit sur facture, soit en leur versant une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle.

Adopté à l'unanimité.

10- Questions diverses

- Renoncement de la délégation d'une conseillère municipale et remplacement de la délégation
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LABARRE renonce à sa délégation de conseillère municipale, M. LE GALL sera alors nommé Conseiller Municipal Délégué au suivi des travaux et des équipes techniques.

- Décision Modificative sur le budget SSLF réseau de chaleur
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû procéder à une décision modificative sur le budget du réseau de chaleur pour le changement d'article 60621 vers le 6061.
Il ajoute qu'au bout d'une année complète on pourra se rendre compte des économies réalisées surtout pour l'EHPAD.

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal son souhait de prendre une délibération sur le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.
Monsieur le Maire explique qu'il est possible de préempter sur les habitations et les commerces qui sont dans le périmètre des rues définies mais sans garantie de conserver le même type de commerce. Ce dernier point est une compétence communale et non communautaire. Une délibération q été préparée qui a été envoyée à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Haute-Vienne ainsi que de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Vienne pour avis avant de la voter en Conseil Municipal.

Monsieur QUERAUD pensait que c'était réalisable de pouvoir conserver les commerces tels qu'ils sont sans pouvoir faire un autre type de commerce à la place.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas possible sans cette délibération. Et il faudra préempter au prix fixé.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Gamm Vert invite les membres du Conseil Municipal à la Foire aux vins le 05 Septembre à 18h.

- Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qui peut le représenter au SEHV le lendemain car il doit être à la Communauté de Communes pour la création d'une maison de santé à St Sulpice les Feuilles. Il demande à M. MAILLASSON de le représenter, car c'est pour le projet de chaufferie bio masse du collège et du self, où il est question est d'y inclure nos écoles, sauf la maternelle car ce n'est pas rentable avec cette dernière. Cependant, sans inclure la maternelle la rentabilité serait de 32 ans.

Après cette restitution, on saura si la Commune investit dans la chaufferie à la place du Conseil Départemental. Dans ce cas-là, le Conseil Départemental, l'ADEME... subventionneraient la Commune mais en contrepartie des travaux seront à réaliser dans les écoles.

La question se pose de sortir la maternelle du réseau car la chaudière à moins de 10 ans et ce n'est pas le bâtiment qui nous coûte le plus cher.

Fin de la séance à 20h15

Le Maire,



JANNY

La secrétaire de séance,

M. PINARDON